



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 07 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 01 décembre 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 01 décembre 2023
Nombre de présents	30	
Nombre de pouvoirs	5	Date de publication : 13 décembre 2023
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO,

ABSENTS ET EXCUSES : M. Grégory RENDE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Régis MALARIK, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Grégory RENDE a donné pouvoir à Monsieur le Maire, Julien DUBOIS,
Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,
M. Régis MALARIK a donné pouvoir à Mme Aline DUZERT,
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Pierre STETIN,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : FETE LE MUR : MISE EN PLACE DU PROJET DE L'ASSOCIATION SUR LE TERRITOIRE DACQUOIS

VU l'article L.2121-29 du Code Général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU 28 NOVEMBRE 2023.

CONSIDERANT que la proposition de conventionnement tripartite entre l'association nationale « Fête le Mur », l'UsDax Tennis et la ville de Dax permet l'accueil d'un projet social et sportif pour les familles les plus éloignées des pratiques sportives, notamment celles des quartiers prioritaires de la ville de Dax.

SUR PROPOSITION DE Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE la mise en œuvre du projet « Fête le Mur » sur le territoire dacquois en partenariat avec l'association nationale et l'UsDax Tennis,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

APPROUVE la mise en œuvre du projet « Fête le mur » sur le territoire dacquois en partenariat avec l'association « Fête le mur » et l'association nationale Us Dax tennis,

APPROUVE le projet de convention tripartite entre le club de tennis Us Dax, l'association « Fête le mur » et la ville de Dax, annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre d'une part,

La mairie de la ville de Dax représentée par son Maire, monsieur Julien Dubois,

Et

L'US Dax dont le siège social est au 3 Boulevard. Paul LASAOSA BP 80091 40102 DAX CEDEX représenté par son Président, monsieur Alexandre Baumont,

Avec comme interlocuteur principal dans le cadre de la mise en place du projet Fête le Mur localement, Monsieur Henri Destandau, Président de la section tennis de l'US Dax,

Et

L'Association Fête le Mur, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est au stade Roland-Garros, 8 boulevard Auteuil, 75016 Paris, représentée par son Président, Monsieur Yannick NOAH, ci-après dénommée « Fête le Mur »

PREAMBULE

La mairie de Dax, L'US Dax par sa section tennis et Fête le Mur souhaitent collaborer pour la mise en place d'une action Fête le Mur qui s'articule autour d'un enjeu prioritaire : la réduction des inégalités par l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive. A cet égard, le tennis doit être utilisé comme un moyen d'éducation et de socialisation pour contribuer à accompagner les jeunes vers une entrée réussie dans la société, en tant que citoyen responsable avec ses devoirs et ses droits.

Fête le Mur est l'une des premières associations d'éducation et d'insertion par le sport, née d'une initiative de Yannick Noah qui a souhaité transmettre sa passion pour le tennis afin d'aider les enfants des quartiers en difficulté à croire en eux et à réussir leur vie. Créée en 1996, elle s'est donnée pour mission d'utiliser l'outil tennis pour :

- Véhiculer des valeurs fortes, celle du sport bien sûr, mais aussi des valeurs citoyennes
- Amener les enfants et les jeunes, à se sentir partie prenante de notre société, à découvrir d'autres sphères et à s'intégrer
- Prôner la mixité de genre et sociale et la mettre en pratique dans notre société
- Permettre aux jeunes de se former aux métiers, de l'enseignement, de l'encadrement, de l'arbitrage et/ou de les accompagner dans un projet professionnel de leur choix
- Permettre aux jeunes d'aller vers l'entreprise et l'emploi

A ce jour, Fête le Mur développe son action dans plus de 75 implantations, 140 Quartiers Prioritaires de la Ville et 12 régions. Le dispositif mis en place dans chaque ville est globalement articulé autour des actions suivantes :

- Mise en place de séances d'initiation au tennis au cœur du quartier ou au sein d'un club de proximité

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20231208-20231207-14-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2023

- Transmission à travers la pédagogie de terrain des **7 valeurs de Fête le Mur** : Respect, Tolérance, Solidarité, Estime de soi, Discipline, Combativité, Volonté.
- Mise en place de nos programmes permettant de se former, de découvrir, de s'ouvrir et de construire des parcours d'insertion en lien avec l'entreprise
- Suivi de la progression des enfants et développement de la compétition pour ceux qui en ont le potentiel et la motivation
- Création d'une passerelle entre le quartier prioritaire et le club de tennis
- Implication de la population locale dans le fonctionnement du projet et possibilité pour les plus motivés d'avoir accès à une formation professionnelle et au haut-niveau.
- Développement d'actions visant à sortir les enfants de leur quartier : tournois intersites, sorties sportives et culturelles.
- Développement d'actions visant à inclure les familles et impliquer les parents en tant qu'acteurs du projet

Au-delà de l'activité sportive (Tennis et double-dutch), le projet s'inscrit dans une mission sociale et citoyenne de proximité en lien direct avec la politique de la ville visant à l'égalité des territoires et des chances pour chaque citoyen.

Le lieu de la pratique sportive est avant tout un terrain de transmission de valeurs, savoir-être et savoir-faire, qui participent à l'éducation des jeunes filles et garçons. Ce projet se veut fédérateur de tous ses protagonistes, autour d'objectifs de réussite communs, au-delà de toutes barrières sociales.

Dans ces conditions, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DES PARTIES

1.1 Engagement de l'US Dax à travers sa section Tennis

1.1.1 Engagement global durant toute la période couverte par la convention

- Être le porteur du projet Fête le Mur dans les zones sur lesquelles il intervient, et à ce titre constituer et déposer des dossiers de demandes de subvention au niveau local et régional, avec l'aide de Fête le Mur et en accord avec celle-ci. Les fonds ainsi récoltés par l'US Dax seront affectés intégralement au projet Fête le Mur porté par la section tennis de l'US Dax pour financer l'encadrement, les déplacements, le matériel, etc.
- Souscrire une assurance responsabilité civile pour l'activité et en transmettre une attestation à Fête le Mur.
- L'US Dax section tennis informera régulièrement les partenaires de l'évolution du projet sur le terrain. Il établira un rapport annuel faisant état de la fréquentation (garçons, filles, catégories d'âge), de l'assiduité, du comportement et de la progression des enfants, de l'impact social du projet dans les quartiers concernés, etc., selon une trame d'évaluation proposée par Fête le Mur. Il transmettra aux cosignataires de la convention un budget et bilan chiffrés de l'opération.
- Mettre à disposition du projet Fête le Mur un éducateur sportif professionnel titulaire d'un diplôme (CQP ET, DE, DES, BPEJEPS, Licence STAPS...) à jour de sa carte professionnelle (fournir le document correspondant à Fête le Mur) dont la mission sera d'encadrer les séances d'animations. Ses interventions se feront aux heures définies par le comité de pilotage. Le responsable sportif sera le responsable du projet pédagogique et sportif. Il participera à l'établissement du bilan, en liaison avec l'équipe Développement de Fête le Mur.

- Le financement du coût des interventions du moniteur de tennis sera pris en charge par l'US Dax à travers sa section tennis via des subventions dont il informera les cosignataires de la convention.
- Licencier tous les bénéficiaires du projet à la Fédération Française de Tennis selon les accords entre celle-ci et Fête le Mur : transmettre les listes des enfants bénéficiant de l'action Fête le Mur, qui validera la liste avant de la transmettre au service de la FFT. Les licences ainsi validées seront remboursées au club en fin d'année sportive par la FFT.
- Utiliser les fiches d'inscriptions mises à disposition par Fête le Mur pour répertorier les bénéficiaires et être en lien avec la personne représentant le pôle développement de Fête le Mur en région afin de procéder au remplissage de la base de données, interne à Fête le Mur.
- Respecter la charte graphique proposée par le service communication de Fête le Mur en utilisant les supports mis à disposition. Toute production de documents de communication en lien direct avec une action d'un programme Fête le Mur sera préalablement soumise à l'aval de Fête le Mur, avant diffusion.
- Apposer les visuels (banderoles, oriflammes) mis à disposition par Fête le Mur lors des actions spécifiques liées aux programmes Fête le Mur et à l'année, au sein des locaux de la section tennis de l'US Dax.
- Apposer le logo de Fête le Mur sur l'ensemble des supports de communication utilisés par la section tennis de l'US Dax afin de mettre en valeur le volet social de la structure, le positionnement accepté.
- Le déroulement des divers programmes doit systématiquement faire référence aux 7 valeurs prônées par Fête le Mur.
- Lors du déroulement des actions mises en place suivant les divers programmes Fête le Mur, la section tennis de l'US Dax utilisera le matériel, notamment pédagogique, textile, éventuellement informatique, mis à disposition par Fête le Mur. Ce matériel mis à disposition ne devra faire l'objet d'aucun don ou vente par la section tennis de l'US Dax.
- En ce qui concerne la stratégie financière de développement de l'activité portée localement par la section tennis de l'US Dax (mécénat, vente de produits, éventuelles requêtes auprès de fondations privées, etc.), elle sera travaillée en étroite collaboration avec Fête le Mur.
- En ce qui concerne la stratégie de communication, l'US Dax à travers sa section tennis et le pôle Communication de Fête le Mur définiront à chaque début de saison sportive les engagements des deux parties : communication réseaux sociaux, newsletter du club, portrait d'un parcours, etc. Il faudra notamment communiquer des données relatives aux actions menées selon le cadre fixé par Fête le Mur et fournir des photos / vidéos.
- La section tennis de l'US Dax s'engage à convier une personne de l'équipe Développement de Fête le Mur lors de l'Assemblée Générale annuelle afin de promouvoir le projet Fête le Mur développé. Ceci dans un souci de transparence à l'égard des membres affiliés à la section tennis de l'US Dax et pour communiquer positivement sur le projet commun mené.
- La section tennis de l'US Dax partagera sa programmation annuelle d'animations et d'événements aux familles licenciées Fête le Mur. L'idée étant de prôner l'égalité des chances, créer des rencontres, réunir des sphères sociales parfois trop éloignées et continuer de mettre en avant le projet commun développé.

- La section tennis de l'US Dax fera son possible pour favoriser la mise en relation avec des partenaires financiers privés (partenaires, entreprises locales, etc.) pour soutenir le développement du projet Fête Le Mur Dax.

1.1.2. Engagement spécifique durant les deux premières années de la convention :

Année 1

- Tous les intervenants terrains mis à disposition du projet devront suivre une formation dispensée par le centre de formation de Fête le Mur.
- Les dirigeants de l'US Dax section tennis ou le responsable administratif du projet devront suivre la formation gestion d'une implantation dispensée par Fête le Mur.
- l'US Dax section tennis doit participer au séminaire régional et national de Fête le Mur.
- l'US Dax section tennis doit proposer au minimum deux heures hebdomadaires de tennis aux bénéficiaires Fête le Mur.
- l'US Dax section tennis devra développer son réseau de collaborations sur le territoire pour augmenter le nombre de bénéficiaires en année 2.
- Les séances doivent se réaliser au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville visés, sur un lieu fixe et à la même heure chaque semaine et ce durant toute l'année scolaire.
- Durant les vacances scolaires, des séances sont fortement conseillées.
- Mettre en place conjointement une action caritative pour promouvoir auprès des membres licenciés de l'US Dax section tennis l'installation du projet Fête le Mur (exemple : don de raquette).
- Une évaluation sera faite en fin de saison avec l'ensemble des partenaires du projet pour valider la continuation du projet.

Programmes à réaliser obligatoirement durant la première saison sportive effective :

- **Pratique du tennis** : découverte, initiation et perfectionnement. Proposer deux fois deux jours minimum de stage durant les vacances scolaires
- **Compétition Educative** : Transmettre les 7 valeurs de Fête Le Mur, mais aussi cultiver des aptitudes, acquérir des compétences, des savoir-être, grâce à la compétition. Comprend les actions du Tour de France de la Compétition Educative, la Team Kids et la Team Avenir.
- **De l'Autre Côté du Mur** : décroisement, sorties, découverte culturelle, séjours.

Année 2 : En plus des engagements de l'année 1.

- Augmenter le nombre de bénéficiaires en fin de deuxième saison sportive pour atteindre au minimum 50 jeunes inscrits et pratiquants réguliers.
- Mettre en place un programme supplémentaire (au minimum) en plus du tennis et de la compétition éducative, à choisir dans le menu du parcours du Fêtelemurien ci-dessous.
- Écriture conjointe du projet associatif l'US Dax section tennis intégrant l'action Fête le Mur, avec une vision en termes de développement à 3 ans.

Programmes supplémentaires au choix :

- **Tous Sur Le Court !** : programme d'orientation, détection et évaluation de potentiels, avec pour objectif l'accompagnement par la suite dans nos parcours d'éducation et d'insertion.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20231208-20231207-14-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2023

- **Ecole d'arbitrage et de ramasseurs** : programme de formation pratique et théorique d'arbitrage et ramassage de balles, accompagnement aux tournois, passage de grades, placement sur des compétitions de haut niveau.
- **La Journée du P'tit Fêtelemurien** : programme de découverte de l'univers Fête le Mur, des règles du jeu et premiers principes de bonne éducation alimentaire pour la petite enfance.
- **Vacances Educ'Actives** : programme se déroulant dans le cadre des vacances scolaires mêlant tutorat scolaire, tennis et diverses thématiques de découvertes (culture, éducation alimentaire, immersion professionnelle).

Année 3 : En plus des engagements déjà respectés en année 1 et 2.

- Développer l'intégralité de l'action Fête le Mur en lien avec la mise en application du projet associatif validé en comité de pilotage en année 2.
- Programmes Fête le Mur disponibles :
 - **Pratique du tennis** : découverte, initiation et perfectionnement.
 - **Compétition Educative** : transmettre les 7 valeurs de Fête Le Mur, mais aussi cultiver des aptitudes, acquérir des compétences, des savoir-être, grâce à la compétition. Comprend les actions du Tour de France de la Compétition Educative, la Team Kids et la Team Avenir.
 - **Tous Sur Le Court !** : détection et évaluation de potentiels, objectif d'accompagnement de parcours d'éducation et d'insertion.
 - **Ecole d'arbitrage et de ramasseurs** : programme de formation pratique et théorique d'arbitrage et ramassage de balles, accompagnement aux tournois, passage de grades, placement sur des compétitions de haut niveau.
 - **Jeu Set et Job** : accompagnement vers l'entreprise et l'emploi. Job dating, coaching, stages de 3^{ème}, visite d'entreprises, préformations et formations aux métiers du sport, de l'enseignement et de l'encadrement.
 - **De l'Autre Côté du Mur** : décroisement, sorties, découverte culturelle, séjours.
 - **Les Filles Font le Mur** : promotion de la pratique sportive auprès de la population féminine des quartiers prioritaires, valorisation des jeunes filles et des femmes au travers de programmes et actions dédiés.
 - **De l'Assiette à la Raquette** : programme d'éducation alimentaire pour les jeunes sportifs de Fête le Mur.
 - **La Journée du P'tit Fêtelemurien** : programme de découverte de l'univers Fête le Mur, des règles du jeu et d'éducation alimentaire pour la petite enfance.
 - **La Classe en Fête** : programme de soutien scolaire par l'apprentissage des leçons en chanson
 - **Vacances Educ'Actives** : programme se déroulant dans le cadre des vacances scolaires mêlant tutorat scolaire, tennis et diverses thématiques de découvertes (culture, éducation alimentaire, immersion professionnelle).

1.2 Engagement de Fête le Mur

- Fête le Mur accorde à l'US Dax section tennis le droit d'intituler « projet Fête le Mur Dax » son projet d'éducation et d'insertion par le sport tel qu'il est développé dans les statuts de Fête le Mur.
- Fête le Mur accorde à l'US Dax section tennis le droit de faire référence à Fête le Mur dans tous les documents de présentation, de communication et de bilan, élaborés au titre du projet, sous réserve d'en soumettre préalablement le texte à la direction de Fête le Mur.

- Fête le Mur fournira une dotation annuelle en raquettes, balles, autre matériel pédagogique éventuel ou informatique selon besoin et possibilité, ainsi qu'une dotation textile aux encadrants. Tout matériel mis ainsi à disposition reste la propriété exclusive de Fête le Mur.
- Conseil et accompagnement sur la mise en place des différents programmes de Fête le Mur et notamment par la fourniture d'un mode d'emploi exhaustif de la mise en place des actions.
- Fête le Mur apportera son soutien à travers ses coordinateurs régionaux pour toute question concernant le développement :
 - Rédaction d'un plan de développement à moyen et long terme.
 - Accompagnement dans une programmation annuelle de fonctionnement.
 - Etablissement du budget prévisionnel en lien avec le responsable d'implantation.
 - Soutien à la rédaction des dossiers de subventions.
 - Recherche de nouveaux financements.
 - Organisation et animation des comités de pilotage.
 - Rédaction d'un bilan d'activité.
 - Activation du réseau des partenaires nationaux de Fête le Mur déclinés localement.
 - Activation du réseau des acteurs locaux de quartier.
 - Participation aux évènements organisés en région ainsi qu'au niveau national.
- Fête le Mur apportera son soutien à travers son service communication :
 - Pack de banderoles de bienvenue pour une communication visuelle sur chaque action Fête le Mur.
 - Visuels de communication et/ou les mettons à disposition pour personnalisation.
 - Possibilité de bénéficier de notre base de données de journalistes pour chaque événement organisé par l'Association.
 - Mise en relation avec les partenaires nationaux, déclinés localement, sur chaque événement Fête le Mur.
 - Création de plaquettes de présentation.
 - Formations à tous les aspects de la communication : réseaux sociaux, créations graphiques, relations presse, relations publiques ...
 - Organisation d'événements locaux (tennis en fête, ...).
 - Organisation d'événements nationaux, travail sur la notoriété, visibilité de l'association en général.
- Fête le Mur proposera différentes formations à destination des porteurs de projet :
 - Formation terrains et suivi sur l'année.
 - Gestion, développement et organisation d'une implantation.
 - Webinaires sur la saison selon des thématiques précises d'accompagnement (par exemple, demandes de subvention).
 - Projet associatif.
- Fête le Mur financera les formations CQP AMT ou BAFA ou DEJEPS tennis des jeunes repérés dans le quartier pour leur capacité et leur volonté de participer à l'encadrement du projet. Leur candidature sera étudiée et validée en comité de pilotage en amont du début des formations. Les factures des centres de formation devront être libellées à Fête le Mur après validation.
- Fête le Mur invitera des représentants de l'US Dax section tennis, porteur du projet, bénévoles et/ou membres de l'équipe pédagogique, pour les différents séminaires (régional et national).

1.3 Obligations de la Mairie de Dax

- La mairie apportera son concours et son expertise au projet Fête le Mur Dax par le lien de proximité avec ses services et notamment avec la Maison des Citoyens.
- La mairie fera son possible pour favoriser la mise en relation avec des partenaires financiers à la fois publics et privés (Communauté d'agglomération, CCI, département, région, etc.) pour soutenir le développement du projet Fête Le Mur Dax.
- La mairie pourra apporter son soutien pour favoriser l'encadrement des jeunes bénéficiaires du projet Fête Le mur Dax durant les premiers mois du lancement, lors de séances de promotion, d'animation au cœur des quartiers ou de sorties de décroisement.

ARTICLE 2 : LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est composé au minimum :

- D'un représentant de la mairie.
- D'un représentant de l'US Dax section tennis
- D'un représentant de la maison des citoyens de Dax
- Du délégué du préfet à la politique de la ville
- D'un représentant de Fête le Mur

Ce comité de pilotage se réunit deux fois par an afin de fixer les objectifs et faire un bilan : généralement au début de la saison sportive et à la fin (septembre et juin environ) :

- Le bon déroulement et le développement futur de l'opération,
- Le budget de l'opération,
- Le suivi pédagogique,
- L'impact social et sportif,
- Tout problème évoqué par un membre du Comité de Pilotage.

L'US Dax section tennis et Fête le Mur sont responsables de l'organisation des deux comités de pilotage.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Tout avenant à la présente convention rendu nécessaire pour quelque cause que ce soit peut être signé par les parties sur simple demande de l'une d'elles présentée au moins un mois à l'avance.

ARTICLE 4 : RESILIATION

A partir de la deuxième année et en cas de manquement aux obligations résultant de la présente convention par l'une ou l'autre des parties, la présente convention peut être résiliée par l'une de ces parties après mise en demeure restée sans réponse sous délai d'un mois, adressée aux autres parties par courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction. En cas de dénonciation de la convention, celle-ci devra se faire par lettre recommandée auprès du siège social de Fête le Mur six mois avant la date anniversaire de sa signature.

Fait à

Pour La Mairie
(Julien Dubois)

Pour l'association Fête le Mur.....
(Séverine Thieffry)

Pour l'US Dax
(Alexandre Baumont)

U.S. DAX OMNISPORTS
3 Boulevard Paul Lacaze
BP 80091 - 40102 DAX CEDEX
05 58 90 45 40
administratif@usdaxomnisports.fr

Pour l'US Dax section tennis
(Henri Destandau)

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20231208-20231207-14-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2023